



NOMINATION DES REFERENTS COVID 19

Par note du 13 octobre dernier, le secrétaire général du MI annonce la nomination de référents COVID 19 au sein des préfectures et des sous-préfectures.

Le ministère invite les préfets à désigner les assistants et conseillers de prévention au poste de référents COVID.

Nos collègues, assistants et conseillers de prévention, doivent réactualiser TOUS les documents uniques (DU) avant la fin de l'année 2020, en y intégrant le risque sanitaire.



De plus, les référents COVID seront chargés :

- ✓ **D'évaluer les risques d'exposition au virus**
- ✓ **De conseiller l'encadrement**
- ✓ **De s'assurer de l'effectivité et du respect des mesures de prévention individuelles et collectives.**
- ✓ **D'informer les agents sur les mesures de prévention et de protection à respecter**
- ✓ **De faciliter l'identification des cas contacts**

Le temps de travail global dédié à cette mission COVID, soit au moins 20% pour les assistants et 50% pour les conseillers, est précisé dans une lettre de mission spécifique qui sera remise à chaque référent COVID.

Notre syndicat se félicite de la diffusion de cette note en cette période de crise sanitaire.

Nous demandons toutefois, que cet écrit soit réellement suivi d'effet sur le terrain.

La sécurité et les conditions de travail restent pour FO PREF SMI une priorité !!!

